



## PRÉFÈTE DE L'AUDE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### COMMUNIQUE DE PRESSE

Carcassonne, le 16 juin 2020

#### **ELECTIONS MUNICIPALES et COMMUNAUTAIRES du 28 juin**

#### **Consultation des professions de foi des candidats des communes de 2500 habitants et plus**

Pour le scrutin du second tour des élections municipales et communautaires organisé le 28 juin 2020, le ministère de l'intérieur a développé un site internet où pourront être consultées les professions de foi numérisées des listes de candidats dans les communes de 2 500 habitants et plus.

Pour le département de l'Aude, 5 communes sont concernées par ce dispositif : Carcassonne, Limoux, Fleury d'Aude, Lézignan et Narbonne.

A compter de ce jour, les professions de foi transmises sont consultables par les électeurs sur le site :

[www.programme-candidats.interieur.gouv.fr](http://www.programme-candidats.interieur.gouv.fr)

#### **Contacts presse :**

#### **Service Communication Interministérielle**

Dominique BLANC | Marlène ARCIZET

04 68 10 27 87 | 06 76 72 33 81 | 04 68 10 29 82

Mél : [pref-communication@aude.gouv.fr](mailto:pref-communication@aude.gouv.fr)

[www.aude.gouv.fr](http://www.aude.gouv.fr)



@prefet11